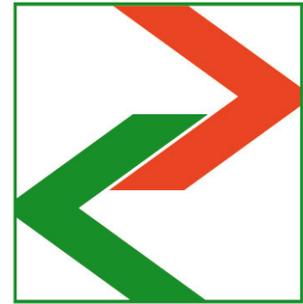


Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)

---



# RAPPORT ANNUEL 2008

Octobre 2009

## SOMMAIRE :

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	STRUCTURE DES MEMBRES.....	4
3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONFÉRENCE ANNUELLE 2008 .5	
3.1	Assemblée générale .....	5
3.2	Conférence annuelle.....	7
3.3	Remise du Prix de l'ARFE 2008.....	9
4.	COMITÉ EXÉCUTIF .....	10
5.	SUJETS PRINCIPAUX EN 2008.....	12
5.1	Cohésion européenne et Politique structurelle.....	12
5.2	Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).....	13
5.3	Agenda territorial.....	16
5.4	Languages and borders .....	17
5.5	Marché unique au XXI <sup>ème</sup> siècle - Défis pour les Régions frontalières européennes .....	19
5.6	Médiateur pour les questions frontalières à l'Union européenne .....	19
5.7	Coopération avec l'ESPON, INTERACT, NEEBOR et la MOT .....	20
5.8	Publications de l'ARFE.....	21
6.	UNITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'ARFE (TASK FORCES) .....	21
6.1	Unité opérationnelle sur la Santé transfrontalière .....	21
6.2	Unité opérationnelle sur les Frontières extérieures.....	24
7.	FORUMS POLITIQUES DE L'ARFE .....	25
8.	CONTACTS AVEC LES ORGANES EUROPÉENS .....	30
9.	L'ARFE ET LA GLOBALISATION .....	32
10.	MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ARFE .....	33
11.	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL .....	35

### Rapport annuel 2008

Édition :  
 Martín Guillermo-Ramírez, ARFE  
 Anna Winkler, ARFE  
 Cordula Pandary, ARFE

AEBR-AGEG-ARFE  
 Enscheder Strasse, 362  
 D-48599 Gronau  
[info@aebr.eu](mailto:info@aebr.eu)  
<http://www.aebr.eu>

## 1. INTRODUCTION

Alors qu'en 2007 les Régions frontalières et transfrontalières se concentraient sur la mise en œuvre de la nouvelle Période programmatique 2007-2013, l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) suivit les réflexions initiées à Pampelune en 2006 sur l'Agenda territorial de l'Union européenne. Dès 2007, les premières impressions concernant la nouvelle Période programmatique et émanant des Régions membres, des Eurorégions et des amis de l'ARFE, tout comme les conclusions sur les nouvelles voies de la Coopération transfrontalière élaborées lors de différentes réunions (forums, Conférence annuelle), nous permirent de suivre le processus de mise en œuvre de l'Agenda territorial par l'Union européenne et les États membres et même de prendre l'initiative de certaines propositions.

À la fin de 2008, l'Association lança une discussion sur « l'avenir de la Coopération transfrontalière après 2013 ». Avec le soutien actif des Régions membres, un document argumentatif fut élaboré, ayant pour titre : « **Coopération transfrontalière – priorité européenne et objectif politique de l'Union européenne au-delà de 2013** ». Celui-ci soulignait l'importance de la Coopération transfrontalière en présentant des propositions concrètes ayant pour but d'améliorer les conditions institutionnelles de mise en œuvre des Programmes subventionnés. En dépit de sa dimension européenne et de résultats démontrables, la Coopération transfrontalière est difficilement (ou juste dans de rares cas) une priorité nationale. Il est cependant d'une importance cruciale, aussi à l'avenir, que **toutes** les Régions frontalières européennes relèvent d'une priorité politique, la Coopération transfrontalière étant un objectif majeur de l'Union européenne à mettre en œuvre au niveau régional et local.

La Commission européenne a reconnu unanimement la valeur ajoutée que la Coopération transfrontalière crée en montrant son intention d'encore améliorer la qualité et l'applicabilité des instruments existants. La Commission européenne coopère franchement d'une manière soutenue avec l'ARFE et ses membres. Plusieurs réunions avec la Commissaire Danuta Hübner et le Directeur

général Dirk Ahner eurent lieu en 2008, traitant de ce sujet et de ses impacts sur les Objectifs de Coopération territoriale. En 2009, L'ARFE poursuit cette collaboration étroite au bénéfice de **toutes** les Régions frontalières.

Au Parlement européen, les activités principales furent développées avec le Comité du Développement régional par le Président de l'ARFE, le MPE Lambert van Nistelrooij, ainsi qu'en direction des Groupes de partis et du Président du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering. Les efforts pour obtenir un médiateur des Régions frontalières et transfrontalières augmentèrent en 2008 jusqu'à la décision du Parlement européen au début de 2009 de nommer le MPE Tunne Kelam (EPP, EE) « Suiveur » de la Coopération transfrontalière. Avec le Comité des régions, un agrément biannuel fut signé en mars 2008, améliorant le cadre et l'intensité de notre coopération bilatérale. Avec le Comité Économique et Social Européen, après la collaboration à sa prise de position sur les Eurorégions par M. José María Zafra Narvaiza en 2007, il n'y eut guère de contacts soutenus, bien que la volonté mutuelle soit affichée de maintenir la coopération sur des questions relevant de la Cohésion sociale.

Deux Unités opérationnelles (Task Forces) gagnèrent en importance en 2008 pour trouver un rythme de croisière en 2009. La Santé transfrontalière et les Frontières extérieures de l'Union européenne ont joué un rôle accru au sein de notre Association, notamment pour ce qui concerne la participation des membres de l'ARFE.

L'ARFE eut de multiples autres activités en 2008 en relation avec les intérêts des Régions frontalières et transfrontalières. Ce Rapport présenté fournit une vue d'ensemble des activités de 2008 qui ne purent voir le jour ni être menées à bien qu'avec le soutien privilégié de nombreuses Régions membres de l'ARFE.

Je vous en souhaite une lecture agréable !



Martín Guillermo-Ramírez  
Secrétaire général

## 2. STRUCTURE DES MEMBRES

À la fin de 2008, l'ARFE comptait 104 membres représentant plus de 200 Régions frontalières de par l'Europe entière. La différence entre le nombre des membres et le nombre de Régions frontalières tient au fait que les Régions transfrontalières comprennent plusieurs Régions frontalières nationales. En outre, des structures de coopération de large étendue telles que la Communauté de travail des Pays alpins, le Conseil des Ministres nordiques, l'Eurorégion Carpates, etc. incluent comme membres des Régions frontalières de plusieurs états.

La structure des membres révèle une proportion équilibrée de Régions frontalières et transfrontalières issues à la fois de l' « ancienne » Union européenne et des nouveaux États membres. L'ARFE a maintenu une position forte afin d'étendre ses opérations au travers des nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne (incluant les Régions avoisinantes de Russie, de Bélarus, d'Ukraine, de Moldavie et les pays voisins de la zone méditerranéenne) Il se trouve un fort mouvement pour renforcer la Coopération transfrontalière dans ces pays, à la fois au niveau régional et national dans bien des cas. Les effets de la globalisation, tout comme les défis croissants, propulse la Coopération transfrontalière bien au-delà vers le Caucase, en Artique et même dans les continents américains et africain.

Certains nouveaux membres de la Fédération de Russie et de ses pays voisins hors de l'Union européenne furent déjà acceptés comme membre de plein droit. D'une manière générale, une aire de travail plus ample ne peut être effectivement prise en charge en termes de charge de travail, de contenus et de finances avec l'ampleur actuelle du personnel comme des revenus.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2008, les nouveaux membres suivants ont été admis :

- **Région Norte (PT)**
- **Province du Gelderland (NL)**

De plus, le statut de l'**Eurorégion Slobozhanschina (RU/UA)** passa d'observateur à celui de membre de plein droit à partir de 2009.

### REGION NORTE DU PORTUGAL

POPULATION : 3 752 100 habitants  
SITUATION : nord-ouest de la Péninsule Ibérique  
SUPERFICIE : 21 278 km<sup>2</sup>  
REGION FRONTALIERE AVEC : Galicia et Castilla y León, Espagne  
PLUS D'INFORMATIONS : <http://www.ccdr-n.pt/>

### PROVINCE DU GELDERLAND

POPULATION : 1 990 871 habitants  
SITUATION : centre-est des Pays Bas  
SUPERFICIE : 5 155 km<sup>2</sup>  
REGION FRONTALIERE AVEC : Rhénanie du Nord – Westphalie, Allemagne  
PLUS D'INFORMATIONS : <http://www.gelderland.nl/>

### 3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONFÉRENCE ANNUELLE 2008

#### 3.1 Assemblée générale

L'Assemblée générale et la Conférence annuelle 2008 eurent lieu du 16 au 18 octobre à Plauen, Euregio Egrensis (Allemagne). Plus de 130 participants issus de 24 États participèrent à ces événements, qui furent fort bien préparés par nos collègues de l'Euregio Egrensis.

L'Assemblée générale se préoccupa surtout du Rapport annuel 2007, des Comptes annuels, du Budget pour 2009 et des élections. Un nouveau Comité exécutif de l'ARFE pour la période 2009-2010 fut élu à Plauen. Les représentants suivants furent élus membres du nouveau Comité exécutif de l'ARFE :

<b><u>Président</u></b>	<b>M. van Nistelrooij</b>	<b>MPE</b>
<b><u>1er Vice-président</u></b>	<b>Mr. Heider</b>	<b>Région Alsace</b>
<b><u>Vice-présidents</u></b>	<b>Mme Backgren</b>	<b>Österböttens förbund / Kvarken Radet</b>
	<b>Mme Pallero Espadero</b>	<b>Extremadura/Alentejo/Centro</b>
	<b>M. de Buck</b>	<b>Euregio Scheldemond</b>
	<b>M. Charakidis</b>	<b>Eurorégion Nestos-Mesta</b>
	<b>M. Tondo</b>	<b>Regione Friuli-Venezia-Giulia</b>
	<b>M. Kolck</b>	<b>Région Ems Dollart</b>
	<b>Mme Lackner-Strauss</b>	<b>Euregio Bayr. Wald/Böhmerwald/Mühlviertel</b>
	<b>M. Maïtia</b>	<b>Région Pyrénées - Aquitaine</b>
	<b>M. Zahradnik</b>	<b>Euregio Silva Nortica/Waldviertel</b>
	<b>M. Friese</b>	<b>Euregio Spree-Neiße-Bober</b>
	<b>M. Lambertz</b>	<b>Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens</b>
<b><u>Trésorier</u></b>	<b>M. Willeme</b>	<b>EUREGIO</b>
<b><u>Auditeurs</u></b>	<b>M. Jungk</b>	
	<b>M. Sammer</b>	
<b><u>Observateurs</u></b>	<b>M. Bohner</b>	<b>Conseil de l'Europe</b>
	<b>M. Klipp</b>	<b>Assemblée des Régions Européennes</b>
	<b>M. Radvilavicius</b>	<b>Conseil des Ministres nordiques</b>
<b><u>Président honoraire</u></b>	<b>M. Ahrens</b>	<b>Ancien Président</b>
	<b>M. Vallvé</b>	<b>Ancien Président</b>
<b><u>Membres honoraires</u></b>	<b>M. Mitterndorfer</b>	<b>Ancien membre</b>
	<b>M. Gabbe</b>	<b>Ancien Secrétaire général</b>

	<u>Membre</u>	<u>Organisation</u>
<b>Membres</b>	M. Stamming	Øresundskomiteen
	M. Hansen	Region Sønderjylland-Schleswig
	M. Ronkainen	Tornedalen
	M. Hyttinen	Carélie du nord / Euregio Karelia
	M. Berg	South Karelia
	M. Greif	Eurorégion Elbe/Labe
	M. Skamarocius	Eurorégion Nemunas
	M. Kulik	Eurorégion Nysa
	M. Hermansson	Département du Värmland
	Mme Mullan	ICBAN / NWRCBG / Région frontalière est
	M. Wölfl	Euregio Bayr.Wald/ Böhmerwald/Mühlviertel
	M. Oberdorfer	Euregio Egrensis
	M. Steinmaßl	Euregio Salzburg/Berchtesgadener Land/Traunstein
	M. Anton	Pais Vasco
	M. Cortadelles	Catalunya
	M. Mato	Galicia
	Mme de Diego Durantez	Castilla y León
	Mme Leal Monteiro	Alentejo
	M. Luther	Provinz Bozen-Südtirol
	M. Jakob	RegioTriRhena
	M. Attaguile	Regione Sicilia
	M. Staudigl	ArGe Alp
	Mme Laszlo-Major	Eurorégion Carpates (HU)
	M. Moskov	Eurorégion Nestos-Mesta
	M. Tatsis	Région frontalière Delta-Rhodopi
	N.N.	Slovénie
	M. Heise	Eurorégion Poméranie
	Mme Csokasi	Eurorégion DKTM
	M. Purcaru	Giurgiu / Rouse
	M. Verdaas	Euregio Rhein-Waal/Rhein-Maas-Noord/Maas Rhein

**40 autres représentants** furent élus comme membres du Comité exécutif en cas de prévention des personnes ci-dessus nommées.

En raison de processus électoraux en Régions frontalières et transfrontalières, les remplacements suivants ont eu lieu au sein de Comité exécutif après la réunion de Plauen :

- M. Hueso a remplacé M. Anton, représentant du Pays basque (ES)
- M. Gamallo a remplacé M. Mato, représentant la Galice (ES)
- M. Hessels a remplacé M. Verdaas, représentant l'Euregio Rhein-Waal / Euregio rhein-maas-nord / Euregio Maas-Rhein

### 3.2 Conférence annuelle

Le thème de la première session plénière du 16 octobre était « **Le thème de l'hôte : Réseaux de transport aux nouvelles frontières intérieures** ». Il fut choisi par l'Eurorégion hôte afin de mener un débat sur une question frontalière. Sous la Présidence de M. Tassilo Lenk, Président de l'Euregio Egreensis, Communauté de travail Saxe/Thuringe, les aspects politiques et stratégiques furent discutés.



Source : Euregio Egreensis

Dans son introduction, M. Mr Tassilo Lenk, Président de l'Euregio Egreensis, Communauté de travail Saxe/Thuringe, présenta le système de transport public local transfrontalier EGRONET à la frontière germano-tchèque. Comme résultat de la Coopération, les différents horaires ont été coordonnés idéalement et les passagers peuvent visiter la Région entière, même au-delà de la frontière, avec un seul ticket.

Les autres orateurs de la première session plénière furent : Martín Guillermo-Ramírez, Secrétaire général de l'ARFE, Gintaras Skamarocius, Secrétaire général de l'Eurorégion Nemunas, le Prof. Thomas Schempf, Université par correspondance de Riedlingen, Dieter Friese, Président de l'Euroregion Spree-Neiße-Bober.



Source : Euregio Egreensis

À la suite du thème de l'hôte de la Région Egreensis comme des recommandations du **Forum de l'ARFE sur les réseaux de transport transfrontaliers** tenu à Saragosse (Aragon) le 9 septembre 2008, sous la Présidence de M. Marcelino Iglesias, Président du Gouvernement régional d'Aragon, l'Association continua d'élaborer un document exprimant une prise de position sur le Livre vert de la DG Transport sur les Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), « Vers des TEN-T mieux intégrés au service d'une Politique commune de transport » de mars 2009, ainsi que le document spécifique « Infrastructures de petite échelle aux frontières intérieures et extérieures de l'Union européenne ». La Région d'Aragon offrit d'organiser le Forum de l'ARFE sur les transports frontaliers chaque année suivante.

Les sessions plénières du 17 octobre se préoccupèrent du thème principal de la Conférence annuelle 2008 : « **Coopération transfrontalière en recherche et dans l'enseignement supérieur, la chance du développement régional pour des voisins européens** ». Elles suivirent en cela les recommandations du **Forum de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche** tenu à Trieste (Friuli-Venezia-Giulia) le 3 avril 2008, sur la base des résultats de l'enquête sur ce thème préparée par M. le Dr. Viktor Frhr. von Malchus (†), Président du Comité consultatif de l'ARFE.

Lors de la session du matin, les questions stratégiques liées à la Coopération transfrontalière d'universités et instituts de recherche furent discutées, alors qu'à la session de l'après-midi divers exemples pratiques de coopération dans l'enseignement supérieur furent présentés.



Source: Euregio Egrensis

Lambert van Nistelrooij, Président de l'ARFE, fit mémoire de M. le **Dr. Viktor Frhr. von Malchus**, qui décéda dans l'été de 2008. Le Dr. von Malchus fut Président du Comité consultatif de 1978 à 2008 et membre du Comité exécutif depuis la création de l'ARFE en 1971. Il influença fortement la Coopération transfrontalière avec sa connaissance scientifique unique des zones frontalières d'Europe. Notamment dans le champ de l'aménagement du territoire, des structures et logistiques de développement, de la Coopération entre universités et instituts de recherche ou en indiquant les voies vers une Coopération transfrontalière étendue vers l'est, il montra de manière décisive les directions de travail principales. Il vécut l'idée en pratique de ce que « l'Europe doit croître du bas vers le haut ».



Orateurs de la session du matin (de gauche à droite) : Ralf Oberdorfer, Maire de Plauen, Olivier Brunet, DG REGIO, Commission européenne, Lambert van Nistelrooij, MPE et Président de l'ARFE, Jens Gabbe, membre honoraire de l'ARFE, Mikael Stammering, Directeur du Comité de l'Öresund, María Dolores Pallero Espadero, Première Vice-présidente et rapporteuse de Gouvernement régional d'Estrémadure, Rafael Hueso, Pays Basque (Source : Euregio Egrensis)

À la fin de la manifestation, la **Déclaration finale de la Conférence annuelle 2008** fut adoptée à l'unanimité. Elle souligna la valeur ajoutée créée par la Coopération transfrontalière en recherche et dans l'enseignement supérieur en zones frontalières :

- Valeur ajoutée européenne, institutionnelle et économique, non seulement pour les Régions frontalières, mais pour les activités de recherche européennes en général (par exemple en comblant le fossé informatif de la banque de donnée ERAWATCH).
- Mobilisation des ressources européennes, nationales et autres, privées ou publiques, au travers de programmes d'action transfrontaliers dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation (basés sur une stratégie transfrontalière).
- Amélioration de la Coopération transfrontalière et facilitation de la coopération en innovation, recherche et développement entre institutions publiques et entreprises privées (résultat : « partenariat public-privé »).
- Création de la « masse critique » nécessaire pour les instances d'innovation et de recherche particulières qui, autrement, ne seraient pas localisées en Région frontalière, car leur réalisation d'un côté seulement de la frontière ne serait pas possible (ne gagnerait pas suffisamment de soutien) :
  - Création de « Pôles européens d'excellence », de « Paysages de la recherche régionaux » ou de « clusters d'innovation » (les performances de haut niveau ne peuvent être rendues qu'au travers de la coopération entre instances des deux côtés de la frontière).
  - De hauts coûts d'investissement pour les infrastructures de recherche complexes de taille moyenne peuvent être mieux justifiés dans un environnement transfrontalier.
  - Création d'infrastructures dans les Régions frontalières qui aient un intérêt de niveau européen, par exemple gros équipements sélectionnés ou câble à large bande passante (débat : Forum de stratégie européenne pour les infrastructures de recherche).
- Spécialisation au niveau régional dotée d'une forte dynamique d'innovation au travers de compétences combinées et de priorités communes.
- Menée de progrès importants dans la Coopération aux frontières extérieures anciennes et actuelles de l'Union européenne en faisant usage de l'expérience de la « vieille » Union européenne.

### 3.3 Remise du Prix de l'ARFE 2008

Pour la première fois, le Prix de l'ARFE « Sail of Papenburg » soutenu par la Région Ems Dollart fut décerné à l'occasion de la Conférence annuelle 2002. Dans la ligne du thème « Coopération transfrontalière en recherche et dans l'enseignement supérieur – la chance du développement régional pour des voisins européens », le Prix fut décerné *ex aequo* au Projet du Rhin supérieur **Confédération européenne d'universités du Rhin supérieur (EUCOR)** et à la zone frontalière Galicia (ES)-Norte (PT) pour le Projet **Service d'études d'Eixo Atlântico**. Le Prix fut remis officiellement par le Président du Jury de l'ARFE, M. Reinhold Kolck.



Lauréats du prix de l'ARFE « Sail of Papenburg » 2008

En 2006 pour la première fois, un Prix personnel fut remis au MPE allemand **Elmar Brok**. En 2008, le Vice-président du Comité des régions, **Michel Delebarre**, fut récompensé par le Prix Sail of Papenburg. La cérémonie de remise du Prix eut lieu le 10 décembre 2008 dans les locaux du CdR à Bruxelles.

#### 4. **COMITÉ EXÉCUTIF**

Les réunions suivantes du Comité exécutif de l'ARFE eurent lieu en 2008 :

- 14 mars à Taormine / Sicile (Italie)
- 4 juillet à Chora / Île de Samothrace (Grèce)
- 16 octobre à Plauen / Euregio Egrensis (Allemagne)
- 28 novembre à Osnabrück / EUREGIO (Allemagne) en commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'EUREGIO<sup>1</sup>.

Tout au long de l'année 2008, le Comité exécutif se pencha en particulier sur les thèmes suivants :

- Cohésion européenne et Politique structurelle
- Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)
- Programme d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial
- Coopération transfrontalière d'universités et instituts de recherche
- Coopération transfrontalière dans le domaine de la Santé
- Coopération transfrontalière aux Frontières extérieures de l'Union européenne
- Coopération transfrontalière en zones de montagne
- Coopération transfrontalière en Régions maritimes
- Marché unique au XXI<sup>ème</sup> siècle : défis pour les Régions frontalières d'Europe

Rapports extensifs où furent abordés la plupart des thèmes. Le Comité exécutif les discuta et élabora des recommandations spéciales et des remarques concernant la Coopération transfrontalière. Sur cette base, l'Association élabora une série d'arguments et de requêtes pour les Institutions européennes et nationales. Les membres de l'ARFE reçurent des informations écrites à propos des recommandations ainsi que des réactions aux niveaux européen et national (succès ou échec des interventions).

<sup>1</sup> En 1958, la première Eurorégion fut constituée, appelée depuis EUREGIO. Le Siège de l'ARFE se trouve dans les locaux de l'EUREGIO à Gronau.



Comité exécutif de l'ARFE à Osnabrück (Allemagne) en novembre 2008

Source : EUREGIO



Réunion du Comité exécutif de l'ARFE sur l'Île de Samothrace (Grèce) en juillet 2008

Source : ARFE

De plus, le Comité exécutif traite aussi de questions organisationnelles et internes, telles que les événements de l'ARFE (Forums spéciaux), les contenus de travail, les questions financières, le Comité consultatif, les Unités opérationnelles sur la Santé et les Frontières extérieures et les perspectives futures de l'ARFE. Dans la ligne des décisions de l'Assemblée générale, il fut constamment répété par le Comité exécutif que l'ARFE devait rester une Organisation autonome, que ce soit en termes financiers comme de contenus.

## 5. SUJETS PRINCIPAUX EN 2008

### 5.1 Cohésion européenne et Politique structurelle

Entre septembre 2007 et février 2008, la Commission européenne a entamé une consultation publique sur le futur de la Politique de cohésion ainsi que sur le thème « Régions en croissance, Europe en croissance ». Les résultats de cette consultation et des réflexions de la Commission ont été introduits dans le Cinquième rapport intermédiaire sur la Cohésion économique et sociale présenté par la Commissaire Hübner en juin 2008. D'autres importants documents additionnels se référant à la Cohésion territoriale adoptés en 2008 par la Commission européenne furent la **Communication sur l'Agenda social renouvelé** et le **Livre vert sur la Cohésion territoriale**.

L'ARFE fut impliquée dans les discussions sur le futur de la Politique de cohésion européenne et élabora des commentaires sur les documents présentés par la Commission européenne. En outre, des réunions personnelles avec la Commissaire Danuta Hübner et le Directeur général Dirk Ahner offrirent l'opportunité d'expliquer les difficultés existantes et de présenter les propositions concrètes de l'ARFE afin d'améliorer la Cohésion européenne et la Politique structurelle :

- **Propositions concrètes pour le futur :**
  - INTERREG devrait recevoir après 2013 des quantités d'argent nettement plus importantes. La Coopération territoriale fut jusqu'à présent sous-évaluée comme objectif politique, alors qu'elle obtient en comparaison de très bons résultats.
  - Au sein de la Coopération territoriale, la Coopération transfrontalière doit conserver encore la plus grande priorité politique, ne serait-ce qu'au vu de ce qu'elle est la seule des trois formes de Coopération, ce qui peut être prouvé, qui puisse bien absorber les moyens financiers en hausse.
  - La Coopération maritime devrait être évaluée. Maritime cooperation should be evaluated. Les résultats de l'extension de la zone à 150 kilomètres ne laissent pratiquement pas reconnaître le caractère transfrontalier des Projets, comme c'est le cas des frontières terrestres ayant connu le succès. Il se trouve des initiatives intéressantes et des possibilités pour les zones frontalières lorsqu'elles constituent des eurorégions opérationnelles et même des GECT afin de mener les initiatives interrégionales ou transnationales (notamment l'Instrument européen de Voisinage et de Partenariat, le Partenariat est-européen, les Programmes pour la Mer Noire ou la Mer Baltique, les perspectives d'avenir du Partenariat euro-méditerranéen, etc.).
  - Même sur les frontières terrestres, les formes de coopération plus ou moins intensives doivent être acceptées (transfrontalière, interrégionale et transnationale), développant des Projets respectivement A, B et C.
  - *Pour ce qui concerne spécifiquement les zones frontalières dans les nouveaux États membres, les parties de l'Europe du Sud et aux frontières extérieures :*
    - *Au regard de l'Assistance technique dans le cadre de Programmes individuels INTERREG A, il devrait être possible d'utiliser l'expertise des Eurorégions avancées ou d'autres structures transfrontalières dans les Régions moins avancées, de manière à combler les fossés existants ou à prévoir en connaissance et en capacité (par ex. dans le champ des soins de santé, de l'innovation, du GECT).*

- *Transfert de responsabilité pour les Programmes de Coopération transfrontalière aux nouvelles frontières extérieures de la DG Relex de retour à la DG Regio.*

- **Propositions d'amélioration pour les régulations et Programmes futurs :**

- L'on devrait prêter attention aux critères de qualité plus qu'à ceux de quantités dans les régulations.
- Les régulations actuelles sont certes les meilleures de celles qui ont été produites jusqu'ici, mais elles contiennent toujours beaucoup trop de procédures détaillées (notamment pour ce qui concerne le management et le domaine financier). Jusqu'à présent, de nombreuses questions qualitatives importantes ne sont pas décrites ou seulement faiblement.
- Un compte commun pour tous les moyens de subvention (européens et nationaux) devrait être exigé de manière impérative (il existe des exemples suffisants pour le faire et pour en avérer le fonctionnement).
- À l'avenir, des Programmes améliorés et effectivement transfrontaliers devraient voir le jour.
- Un accord INTERREG entre les partenaires devrait être produit de pair avec le Programme, clarifiant d'emblée toutes les questions difficiles et les problèmes, par exemple l'éligibilité commune. Cet accord INTERREG doit être approuvé par l'Union européenne en même temps que le Programme. Cela semble être la seule garantie d'éviter la mise en œuvre de Projets de zones frontalières nationales au lieu de transfrontaliers lorsque les difficultés surviennent.
- La décentralisation faisant toujours défaut au sein de l'Union européenne, ce qui est l'objet de critiques, devrait être assurée dans les régulations à venir par l'inclusion des règles nécessaires. Malheureusement, suivant la tendance actuelle, les zones des Programmes deviennent plus grandes. Ceci est contraire à toutes les évaluations menées depuis 1990 recommandant les petits programmes et projets spécifiques aux régions comme les meilleurs.
- La solution qui se profile consiste en un Programme par frontière avec des sous-programmes autonomes. Ceci garantirait des Programmes spécifiques aux Régions et des Projets transfrontaliers autant que la décentralisation. Des Projets de grande échelle couvrant la totalité d'une frontière ainsi que tous les sous-programmes devraient toujours être possibles.
- L'ARFE pourrait présenter un modèle de mise en œuvre de Programmes opérationnels avec des sous-programmes.

## **5.2 Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)**

Durant la mise en œuvre du processus de régulation du GECT, le Secrétariat général a constamment coopéré avec la DG Régio et le Comité des régions, dans le cadre de l'agrément biannuel entre le CdR et l'ARFE signé en mars 2008 à Brdo (SI) par M. Gerhard Stahl, Secrétaire général du CdR et Martín Guillermo, Secrétaire général de l'ARFE.

Le Comité des régions s'est acquis à la cause d'observer les développements dans les États membres particuliers en ce qui concerne la mise en œuvre de régulations GECT et d'examiner le processus de fondation de GECT particuliers. À cette fin, un **Groupe d'expert sur le GECT** fut établi au sein du CdR, qui surveille l'adoption et la mise en œuvre de dispositions au niveau des États membres et facilite l'échange de connaissance et d'expériences. Le Secrétariat général de l'ARFE est activement impliqué dans les activités

de ce Groupe d'experts et porte une attention soutenue à toutes les actions et décisions en lien avec le GECT menées aux niveaux européen et national.

En juin 2008, la rapporteuse sur le GECT auprès de la Commission pour la Politique de cohésion territoriale (COTER), **Mme Mercedes Bresso**, Présidente de la Région du Piémont, présenta lors d'une session plénière une opinion du CdR sur ce nouvel instrument légal intitulée : « **Groupement Européen de Cohésion Territoriale – nouvel élan pour la Cohésion territoriale en Europe** ». Le but de cette opinion était d'insister sur le besoin d'une application rapide de la réglementation sur le GECT au travers du territoire de l'Union européenne et de présenter les perspectives apparues par cet instrument légal en faveur de l'Intégration européenne. Les idées et commentaires de l'ARFE sur la version provisoire de l'opinion transmis au CdR dans la première moitié de 2008 furent utilisés lors de l'élaboration de la version finale de ce document.

En se basant sur des rapports des États membres et sur les échanges avec la DG Régio et le CdR, le Comité consultatif de l'ARFE a continuellement mis à jour les informations disponibles sur le GECT et a utilisé les premières expériences dans la mise en œuvre du nouvel Instrument légal de l'Union européenne dans ses commentaires et opinions. Des documents sur le GECT élaborés par l'ARFE ont été régulièrement distribués aux membres du Comité exécutif et aux Régions membres intéressées par le sujet.

Plusieurs événements consacrés au GECT eurent lieu en 2008, auxquels l'ARFE participa activement :

- Conférence du Comité des régions sur le GECT le 19 juin 2008 à Bruxelles
- Séminaire INTERACT sur le GECT les 10 et 11 avril 2008 à Bruxelles

De plus, le Forum politique de l'ARFE, organisé en coopération avec la Région de Sicile le 13 mars 2008 à Taormine, inclut une discussion sur les perspectives et les possibilités de mise en œuvre du GECT dans la zone méditerranéenne.

*Certains exemples d'application du nouvel Instrument légal de l'Union européenne (GECT) sont présentés ci-dessous :*

#### **EUROMETROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI**

FRONTIERE : France / Belgique

FONDATION : Janvier 2008

BUTS : Ce GECT d'Eurométropole est une structure de droit français. Sa tâche principale est de promouvoir la communication transfrontalière, d'initier de nouvelles activités transfrontalières et de trouver des solutions aux problèmes frontaliers quotidiens persistants.

INTERNET : <http://www.lillemetropole.fr>  
(International)

#### **GECT ISTER-GRANUM**

FRONTIERE : Hongrie / Slovaquie

FONDATION : May 2008

BUTS : Il s'agit du premier GECT fondé en Europe centrale. It's the first EGTC founded in Central Europe. Esztergom et Štúrovo ont pour but de mettre leurs ressources en commun dans 20 Projets incluant un système de soins de santé régional, de nouvelles installations portuaires, une agence régionale de tourisme et autres.

#### **GECT DUERO-DOURO**

FRONTIERE : Portugal / Espagne

FONDATION : Mars 2009

BUTS : Les membres du GECT sont des municipalités espagnoles et portugaises au long du fleuve Douro. Ses objectifs principaux sont d'organiser et de gérer les actions de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, de faciliter, de promouvoir et d'améliorer la collaboration territoriale entre les deux pays.

INTERNET: <http://duero-douro.com/>

### 5.3 *Agenda territorial*

L'Agenda territorial de l'Union européenne est une proposition de politique commune qui fut élaborée dans le but de renforcer les potentiels des Régions et villes européennes, aussi bien l'usage de la diversité territoriale pour la croissance économique durable que les emplois au travers du développement spatial intégré. Il s'agit d'une conséquence cohérente du **Schéma de Développement de l'Espace Communautaire** (SDEC). L'Agenda territorial fut adopté durant la **Présidence allemande** du Conseil européen par les Ministres de l'Union européenne responsables de l'aménagement du territoire à l'occasion de la Réunion ministérielle informelle tenue à Leipzig en mai 2007. Durant la **Présidence portugaise** (second semestre 2007), le **Premier programme d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial** fut adopté par les Ministres de l'Union européenne responsables de l'aménagement du territoire à l'occasion de la Réunion ministérielle informelle tenue à Ponta Delgada, Açores.

Durant les **Présidences slovène et française** de 2008, les premières mesures concrètes furent prises et plusieurs groupes de travail se consacrant aux actions individuelles proposées dans le Programme d'action furent lancés de manière à mettre en œuvre l'Agenda territorial. L'ARFE fut impliquée dans les discussions de certains groupes de travail dédiés en particulier à la Coopération territoriale et à la Politique de cohésion. Elle fournit de plus toutes les informations disponibles aux Régions membres et les encouragea à participer activement aux discussions sur l'Agenda territorial initiées au niveau national.

L'on devrait mentionner que certaines Présidences impliquent les Associations européennes de régions et municipalités plus que d'autres, l'allemande, la portugaise et la slovène ayant particulièrement réussi à inclure la participation active de ces parties prenantes territoriales européennes importantes. L'ARFE élaborera plusieurs contributions à ce débat, en particulier au Programme d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial, se concentrant sur certains thèmes :

- L'approche de Gouvernance multi-niveaux dans les discussions au sein des États membres fut un pas d'importance pour impliquer tous les niveaux politiques dans le débat territorial européen.
- Les défis climatique et démographique furent inclus comme questions clés lorsqu'il s'agit de se pencher sur les Politiques territoriales à venir (après 2013 ou même après 2020).
- L'Agenda territorial devrait affecter :
  - Le processus de Lisbonne après 2010
  - La révision à mi-parcours de la Politique de cohésion et le débat sur la Politique de cohésion après 2013
  - La Politique de transport après 2010
  - La révision à mi-parcours de 2010 de la Politique de développement rural de l'Union européenne
  - Le redéveloppement de 2011 de la Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (SDD)
  - Certaines questions transversales telles que le changement climatique et le vieillissement
- L'on devrait prendre en compte ce qui suit, qui est susceptible d'affecter la mise en œuvre du Programme d'action :
  - Le Livre bleu sur la Politique maritime intégrée pour l'Union européenne

- Le 7<sup>ème</sup> Programme d'action environnemental de l'Union européenne
- La Politique de recherche et d'innovation
- La politique de voisinage
  
- L'ARFE (et ses membres) offre son expertise pour traiter des questions suivantes :
  - Coordination entre le développement spatial et rural en zones frontalières
  - Contraintes territoriales spécifiques dans des dossiers clés, les Politiques et la législation de l'Union européenne
  - Implication des membres de l'ARFE dans les débats nationaux sur des questions liées
  - Explication de l'approche transfrontalière de nombreux Programmes et Politiques de développement spatial
  - La Coopération transfrontalière dispose d'une expérience considérable avec processus souples de prise de décision, avec des partenaires dotés de structures et de compétences différentes
  
- Le meilleur système de coordination pour toutes les parties prenantes territoriales est le réseau établi par le Comité des régions.

#### 5.4 *Languages and borders*

Avec le soutien du Réseau Comenius Languages and Borders, l'ARFE mena une enquête sur les langues dans les zones frontalières. Suivant cette enquête, dans **la plupart des Régions frontalières (72 %)**, le **défaut de connaissance de la langue du voisin** est un obstacle à la Coopération transfrontalière.



Participants à l'atelier sur les langues en Régions frontalières qui eut lieu à Plauen en octobre 2008

Source : Réseau Comenius Languages and Borders

À l'occasion de la Conférence annuelle de l'ARFE de Plauen, un **atelier sur Languages and Borders** fut organisé afin d'offrir l'opportunité d'échanger les vues et les expériences et de présenter les initiatives linguistiques existant actuellement en zones frontalières.

Les participants à l'atelier de Plauen soutinrent l'idée de lancer **un réseau des « Eurorégions de l'excellence en éducation »** ayant pour but de diffuser les bonnes pratiques et de développer de nouvelles méthodes et approches à l'apprentissage des langues en zones frontalières. À l'occasion de la réunion du Comité exécutif de l'ARFE d'Osnabrück de novembre 2008, la décision fut prise de soutenir la création d'un réseau des langues en zones frontalières au sein de l'Association en coopération avec le Réseau Comenius Languages and Borders.

## 5.5 **Marché unique au XXI<sup>ème</sup> siècle - Défis pour les Régions frontalières européennes**

Les défis futurs des Régions frontalières européennes furent en 2008 à l'Ordre du jour du Comité exécutif et du Comité consultatif de l'ARFE. Les discussions portèrent en particulier sur les aspects suivants :

- **Globalisation (connaissance, mobilité, compétition, innovation)**
- **Mutation démographique**
- **Mutation climatique**
- **Énergies sûres, durables et compétitives.**

L'ARFE s'est préoccupée de ces thèmes dans le cadre de sa résolution finale de la **Conférence annuelle de novembre 2006 à Pampelune** ainsi que de sa prise de position sur l'Agenda territorial et sur la Cohésion territoriale. Ces quatre défis influencent presque toutes les Régions à moyen terme. Il serait finalement important de rechercher **quelles Régions y sont particulièrement sensibles** et si les différences nationales au sein de l'Union européenne s'en trouvent modifiées dans le futur.

Actuellement, l'on doit constater que les nouveaux membres que sont la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal ont fait des progrès considérables entre 1999 et 2006. Mais il se trouve encore quelques régions en convergence, en Allemagne de l'est et dans les zones périphériques. Les différences entre est et ouest sont beaucoup plus importantes qu'entre nord et sud. En outre, l'on doit considérer les périphéries, qu'elles soient européennes ou nationales.

La question de savoir comment différents **défis régionaux** peuvent être affrontés par les Politiques de l'Union européenne a une importance cruciale pour l'ARFE. Les Instruments financiers de l'Union européenne doivent être examinés aussi de ce point de vue.

## 5.6 **Médiateur pour les questions frontalières à l'Union européenne**

Au début de 2007, une pétition fut portée devant le Président du Parlement européen, M. Hans-Gerd Pöttering, demandant la nomination d'un rapporteur permanent sur la Coopération transfrontalière au sein du Comité du développement régional du Parlement européen :

« la **Coopération transfrontalière** de Régions longeant une frontière, couvrant tous les aspects de la vie quotidienne commune signifie bien **plus que les Programmes de l'Union européenne**. Étant donnée la contribution vérifiable de la Coopération transfrontalière à l'Intégration européenne, il est d'importance cruciale politiquement que le sujet de la « **Coopération transfrontalière** » reste durablement inscrite à l'Ordre du jour politique. Ceci serait réalisable si la question de la « **Coopération transfrontalière** » était promue comme **tâche spécifique au Comité du développement régional** du Parlement européen. Par ailleurs, un **Rapporteur permanent** devrait être nommé, ce qui implique qu'une fois l'an le sujet « Coopération transfrontalière » soit porté à l'Ordre du jour du comité du développement régional comme point à part entière. »

L'intervention de l'ARFE fut couronnée de succès : en 2008, le Parlement européen décida de nommer un *suiveur* de la Coopération transfrontalière dans le Comité du développement régional. Jusqu'aux élections de juin 2009, cette fonction fut assumée par le MPE estonien Tunne Kelam.

## 5.7 *Coopération avec l'ESPON, INTERACT, NEEBOR et la MOT*

### 5.7.1. *ESPON*

La coopération entre l'ARFE et l'ESPON, amorcée en 2006, fut systématiquement intensifiée. Plusieurs rencontres eurent lieu depuis avec **M. Peter Mehlbye**, Directeur de l'ESPON, afin de débattre de l'opportunité pour l'Association de participer à des programmes de l'ESPON. Il fut clarifié que l'ESPON serait actif dans le futur sur deux grands domaines : recherche fondamentale et recherche appliquée. Le dernier des domaines devrait notamment donner la possibilité aux régions d'y inclure les thèmes qui les intéressent et rendre l'ESPON mieux orienté vers la pratique.

Lors d'un séminaire de l'ESPON à Bonn (Allemagne) en mai 2007, l'ARFE a développé pour la première fois l'idée d'un **Projet « Stratégie de développement transfrontalière »** qui rencontra un gros intérêt de la part de l'ESPON. L'ARFE a ensuite développé cette idée de Projet en un premier concept. Les 1<sup>er</sup> et 2 août 2007, le Projet fut discuté concrètement par le Comité consultatif de l'ARFE avec Pieter Mehlbye. La proposition de Projet fut développée plus avant et finalisée en 2008, soumise à l'ESPON pour approbation.

En lançant une idée de Projet expérimentale et innovante qui fait usage de résultats de la recherche appliquée de l'ESPON comme étalon de l'aménagement du territoire transfrontalier, les parties prenantes impliquées avaient pour but de réaliser les trois objectifs suivants :

- Augmenter l'attention générale parmi les parties prenantes impliquées sur la fonction fondamentale et l'utilité pratique d'un aménagement du territoire transfrontalier décentralisé ; promouvoir un usage plus étendu des résultats de la recherche de l'ESPON afin d'élaborer des concepts d'aménagement du territoire transfrontalier de haute qualité.
- Élaborer des analyses territoriales multithématiques pour un certain nombre de zones transfrontalières, faisant usage des résultats disponibles de la recherche appliquée de l'ESPON ainsi que d'autres analyses et données locales.
- Promouvoir une application mieux aboutie des résultats de la recherche finalisée dans les zones de Coopération transfrontalière sélectionnées ; réviser l'utilité des résultats de la recherche appliquée produits par le Programme de l'ESPON dans le contexte de l'aménagement du territoire transfrontalier.

Plusieurs changements de procédures ont causé d'importants retards dans le développement de ce Projet. En tout état de cause, étant donné l'engagement profond de plusieurs membres de l'ARFE, tout comme l'intérêt reconfirmé de l'ESPON, il est attendu que ce Projet (ULYSSE) commence à être mis en œuvre en 2010.

### 5.7.2. *INTERACT*

L'ARFE a intensifié sa coopération avec INTERACT, après certains défauts de compréhension par le passé. Il s'est avéré qu'INTERACT n'organise aucune offre pour des organisations externes. Les offres liées à un sujet d'approche scientifique sont structurées de telle manière que seuls les universités ou les consultants sont aptes à remplir les critères. Un conseil externe visant la pratique n'a pas lieu dans le cadre d'INTERACT.

En tous les cas, il y eut plusieurs questions pour lesquelles un certain degré de coopération fut nécessaire. Après l'élaboration d'un document extensif exprimant une prise de position sur le Manuel du GECT d'INTERACT en 2007, l'ARFE prit part à un séminaire sur le GECT en avril 2008. L'opinion de l'ARFE fut pleinement prise en compte dans la version révisée du Manuel.

### 5.7.3. NEEBOR

Depuis sa fondation, le **Network of Eastern External Border Regions** – Réseau des Régions frontalières externes orientales (NEEBOR) en décembre 2005, l'ARFE a tenté de maintenir des contacts durables avec ses représentants. La communication et les échanges avec le NEEBOR furent encore renforcés en 2008, en particulier en raison de l'initiative des membres communs de l'ARFE et du NEEBOR, tout comme de celle de l'Unité opérationnelle (Task Force) sur les Frontières extérieures.

### 5.7.4. MOT

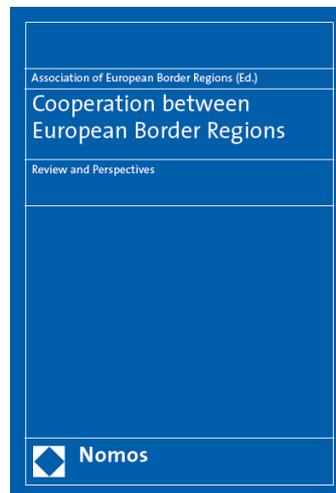
Au cours des dix dernières années, la coopération avec l'organisation française *Mission Opérationnelle Transfrontalière* (MOT) fut occasionnelle. En 2007, la MOT lança l'EuroMOT, un réseau qui cherche encore ses buts et domaines. Un accord et des contacts ultérieurs ont été développés depuis entre l'ARFE et la MOT, afin de travailler conjointement pour renforcer la Coopération transfrontalière en Europe, mais l'établissement de la EuroMOT est toujours vécu comme une interférence par de nombreux membres de l'ARFE. Il est fortement recommandé de coopérer avec la MOT française, alors que l'EuroMOT ne devrait pas créer de confusion dans la Coopération européenne de zones frontalières et transfrontalières. En mai 2008, le Secrétaire général de l'ARFE participa à la Conférence de l'EuroMOT de Saabrücken (DE) et Sarreguemines (FR), en présence du premier Président de l'EuroMOT, l'ex Premier-ministre M. Pierre Mauroy.

## 5.8 Publications de l'ARFE

Après finalisation du texte au long de l'année 2007, le Livre blanc de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière fut finalement publié en 2008 en allemand et en anglais sous le titre « **Cooperation between European Border Regions – Review and Perspectives** ».

Dans ce livre, les auteurs et cofondateurs de l'ARFE, M. Jens Gabbe et le Dr. Viktor Frhr. von Malchus, examinent 40 ans de Coopération transfrontalière, sa plus value et ses résultats les plus importants.

Il décrit les activités de l'ARFE au niveau européen, le développement dans différentes parties de l'Europe, l'expérience générale et les éléments clés du succès de la Coopération transfrontalière, tout comme sa contribution au processus d'Intégration basé sur la diversité régionale. La « Maison européenne » doit être construite par le bas, en reposant sur de solides fondations. Et ces fondations sont bâties par la coopération au jour le jour d'hommes, de municipalités et de Régions au travers des frontières européennes.



## 6. UNITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'ARFE (TASK FORCES)

### 6.1 Unité opérationnelle sur la Santé transfrontalière

Depuis de nombreuses années, l'ARFE s'est fait ses opinions propres pour ce qui concerne d'importantes questions touchant les populations vivant en zones frontalières. L'une de ces questions importantes est la Santé transfrontalière. Dans ce sens, l'ARFE organisa en septembre 2005 de concert avec la Regio Basiliensis à Bâle le 1<sup>er</sup> Forum de l'ARFE « Santé

sans frontières – valeur ajoutée pour les habitants, l'économie et les Régions d'Europe ». En février 2008, le 2<sup>nd</sup> Forum de l'ARFE et de la Regio Basiliensis sur la Santé transfrontalière fut organisé à Bâle, centré notamment sur la proposition de Directive sur les soins de santé transfrontaliers et les droits des patients.

Entretemps, une Unité opérationnelle fut lancée qui se préoccupe des questions de Santé transfrontalière au sein de l'Association. La 2<sup>nde</sup> Conférence de Bâle donna des orientations à l'Unité opérationnelle sur les principales questions de santé touchant les Régions frontalières européennes. L'Unité opérationnelle de l'ARFE sur la Santé transfrontalière entama son travail en 2007 à l'occasion de la Conférence annuelle de l'ARFE de Lappeenranta, sous la coordination de M. Martin Eurlings (Euregio Meuse-Rhin). Son objectif principal est d'augmenter l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour ce qui concerne la Santé transfrontalière et de développer des activités communes et des Projets.

Les services de santé sont un élément important du modèle social européen comme de la Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. En raison de la situation désavantageuse de certains États membres concernant les spécificités des soins de santé, ils ne furent finalement pas couverts par la Directive de l'Union européenne sur les services d'intérêt général. Ainsi, la Commission européenne reporta la proposition de Directive sur les soins de santé transfrontaliers, alors que le Parlement pressait la Commission de présenter une ébauche de document régulant les services de santé transfrontaliers (avril 2005 : Rapport du Parlement européen sur la mobilité des patients et les développement des soins de santé au sein de l'Union européenne ; mars 2007 : Résolution du Parlement européen sur l'action communautaire en vue de la prestation de soins de santé transfrontaliers).

Finalement, le 2 juillet 2008, la nouvelle Commissaire Mme Androulla Vassiliou (CY) présenta sa proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil d'application des droits des patients dans les soins de santé transfrontaliers. Malgré les efforts de la Commissaire Vassiliou, tout comme d'autres acteurs tels que les associations de patients ou les Régions frontalières, la plupart des débats sur cette proposition de Directive se concentrèrent sur l'autorisation préalable et autres aspects liés aux finances. D'un autre côté, l'ARFE promut le rôle central des patients et des Régions frontalières en divers Forums et eut la chance de rencontrer la Commissaire Vassiliou en plusieurs occasions.

En 2008, les activités de l'Unité opérationnelle de l'ARFE sur la Santé transfrontalière ont en particulier inclus :

- La préparation et l'organisation du **2<sup>nd</sup> Forum de l'ARFE à Bâle sur la Santé transfrontalière**, en coopération avec la Regio Basiliensis.

130 participants participèrent à la Conférence qui eut lieu en février 2008 à Bâle. Il fut question de la proposition de Directive de l'Union européenne sur les soins de santé transfrontaliers et les droits des patients et de ses implications pour les soins de santé en zones frontalières.



Quelques impressions de la Conférence de Bâle (Suisse) de février 2008

Source : Regio Basiliensis

Depuis février 2008, à la suite des orientations fixées à la 2<sup>nd</sup>e Conférence de Bâle, l'ARFE a témoigné de l'impulsion extraordinaire donnée à la santé transfrontalière au niveau européen.

- L'élaboration d'un nouveau Projet sur la Santé transfrontalière **EUREGIO II** : « **Santé en Régions transfrontalières du point de vue des patients** » basé sur les expériences du Projet EUREGIO I finalisé en mai 2007. Il a principalement pour but de stimuler et promouvoir les soins de santé transfrontaliers en Régions frontalières en cultivant l'usage de divers instruments et méthodes existants et en analysant les besoins accrus et les manques. EUREGIO II fut approuvé en 2008 par la Commission européenne (Convention de subvention n° 2007118) dans le Programme de Santé publique pour la période du 1/12/2008 au 30/11/2011.

Au cours du Projet, un manuel devrait être développé, tout comme plusieurs orientations spécifiques. Le **Projet démarra officiellement en décembre 2008** et le chef de file (Lead Partner) est le Département de santé publique de l'Université de Maastricht. EUREGIO II est complémentaire d'EUREGIO III (Chef de Projet : Health ClusterNET) qui est dirigé vers la construction de capacités interrégionales afin de supporter l'utilisation des Fonds structurels de l'Union européenne pour des investissements dans le domaine de la Santé et de Projets liés à la Santé comme parties impliquées dans les stratégies de développement régional.

- Un **atelier sur la Santé transfrontalière** fut organisé à l'occasion de la Conférence annuelle de l'ARFE de Plauen en octobre 2008, avec pour but de montrer les progrès des tâches menées par l'Unité opérationnelle et d'augmenter l'intérêt d'autres membres de l'ARFE pour ce sujet.
- L'ARFE prit part au **Dialogue structuré avec la Commissaire Vassiliou** le 9 décembre 2008 dans les locaux du CdR à Bruxelles. Il y fut possible de poser des questions prévues ainsi que d'établir un réel dialogue avec elle au cours de ces deux heures. **M. Konstantinos Tatsis**, Président de l'Autorité préfectorale de Drama-Kavala-Xanthi (Grèce) et membre du Comité exécutif de l'ARFE, ainsi que membre actif du Comité des régions, posa les questions de l'ARFE et insista sur certains thèmes intéressant les Régions frontalières européennes. La

Commissaire montra un grand intérêt à maintenir l'échange de vues avec l'ARFE.

- L'ARFE poursuit l'exploration de possibilités d'utiliser le réseau de l'ARFE afin de suivre la mise en œuvre de la Directive ainsi que plusieurs éléments de sa proposition de schéma esquissée, afin de les développer en coopération avec l'Association de patients EPECS. La Commissaire a désigné certains membres de son Cabinet pour être en contact avec l'ARFE afin de discuter d'une coopération poursuivie.

En novembre 2008, en raison d'une décision du Comité exécutif de l'ARFE, la Regio Basiliensis endossa la coordination de l'Unité opérationnelle sur la santé transfrontalière.

## 6.2 Unité opérationnelle sur les Frontières extérieures



La Coopération transfrontalière aux Frontières extérieures de l'Union réclame aussi plus d'attention de la part de l'ARFE. En ce sens, une Unité opérationnelle fut créée afin de coordonner les activités portant sur les Frontières extérieures. L'Unité opérationnelle divisa son aire géographique en trois domaines principaux : les Frontières extérieures du nord-ouest, les Frontières extérieures orientales et la Méditerranée avec la Mer Noire.

Les thèmes liés sont aussi traités par des membres de l'ARFE, car ils constituent une question d'importance à certaines zones frontalières : politique des migrations, en tant que question européenne authentique et pas seulement comme priorité nationale, dialogue interculturel, coopération maritime et sécurité. Plusieurs séminaires ont déjà été planifiés par l'Unité opérationnelle coordonnée par la Région de Carélie du sud.

En 2008 eurent lieu les événements suivants :

- Forum de l'ARFE de Taormine, Sicile (Italie) le 13 mars 2009 : « Rôle des Régions aux frontières de l'Union européenne – Coopération transfrontalière en Méditerranée et ses nouveaux instruments »
- Séminaire d'été de l'Unité opérationnelle à Lappeenranta (Finlande) en juin 2008 dans le cadre de la Conférence de la dimension nordique de la LOGISTIQUE, de l'énergie et des forêts. Sujet principal : « Régions frontalières externes dans le changement et le progrès »
- Réunion commune de l'Unité opérationnelle à l'occasion de la Conférence annuelle de l'ARFE de Plauen en octobre 2008.



Séminaire d'été de Lappeenranta, Juin 2008

Source : Unité opérationnelle sur les Frontières extérieures



Forum de l'ARFE de Taormine, mars 2008

La Coopération aux Frontières extérieures de l'Union européenne fut aussi mentionnée au cours de la réunion entre le Secrétaire général, la Commissaire Danuta Hübner et le Directeur général Dirk Ahner. L'ARFE aborda en particulier la question de la responsabilité pour les Programmes de l'Union européenne aux Frontières extérieures qui dut être transférée de la DG RELEX à la DG REGIO. Le Secrétaire général de l'ARFE participa aussi à certaines réunions organisées par le Ministère russe du Développement régional et le Ministère des Affaires extérieures. À moyen terme, le rôle des Eurorégions gagnera en importance en Russie et en Ukraine. L'ARFE peut soutenir les structures transfrontalières nouvellement créées par son savoir faire et son expertise.

## 7. FORUMS POLITIQUES DE L'ARFE

Les Forums de l'ARFE se dédient à d'importants sujets spécifiques pour les Régions frontalières et transfrontalières européennes. Durant l'année 2008, quatre Forums furent organisés.

- **22 février 2008 : « Coopération européenne dans le secteur de la Santé II »**

Le 22 février 2008 eut lieu le second Forum international de l'ARFE « Coopération européenne dans le secteur de la Santé » à Bâle, dans la Regio Basiliensis. Les orateurs et 130 participants issus de 15 pays européens traitèrent des sujets de la mobilité des patients, de l'économie de la santé et de la Coopération transfrontalière dans le domaine de la Santé.

**Le MPE Lambert van Nistelrooij**, Président de l'ARFE et le **Dr. Georg F. Kraye**r, Président de la REGIO BASILIENSIS ouvrirent le Forum et souhaitèrent la bienvenue aux participants. Kraye r insista sur l'importance de quatre libertés dans l'Union européenne, la libre circulation des personnes, des biens, des services et du capital pour la Santé transfrontalière comme pour l'usage transfrontalier d'équipements de Santé.

**Le Dr. Andreas Schwab**, Membre du Parlement européen, donna un vue d'ensemble du développement des activités des Institutions de l'Union européenne et des discussions actuelles sur la mobilité des patients. Il insista sur l'insistance dans tous les débats sur les



Dr. Georg F. Kraye, Président de la REGIO BASILIENSIS, Source : Regio Basiliensis

besoins des patients et sur la qualité des traitements et non sur la richesse des Régions. La Directive ébauchée de l'Union européenne, qui a été modifiée maintenant et reportée à plusieurs reprises, a alors été analysée et discutée par les représentants des organisations européennes de patients et d'hôpitaux et par des experts des soins de santé transfrontaliers.



D'autres participants aux discussions politiques furent : **Klaus Bremen**, Président de l'European Patients Empowerment for Customized Solutions (EPECS), **Pascal Garel**, représentant la Fédération européenne des hôpitaux et soins de santé (HOPE), le **Dr. Marian Ramakers-van Kuijk** de l'Organisation de la santé publique de Limbourg du sud, Pays-Bas et le **Dr. Alexander Friedrich** (Université de Münster, Allemagne), qui montra la pertinence du développement commun des Projets de recherche au travers des frontières, comme c'est le cas d'initiatives germano-néerlandaises d'étude du comportement du Staphylocoque doré multi-résistant comme un modèle pour surveiller la résistance aux antibiotiques, une question de grande importance de pertinence extraordinaire

dans le cadre transfrontalier.

À la suite des discussions sur les aspects politiques de ce thème, sa dimension économique fut attaquée, puis plusieurs exemples de bonne pratique issus de différentes Régions frontalières furent présentés.

- **13 Mars 2008 : Coopération méditerranéenne et GECT**

Le Forum de l'ARFE sur « la Coopération méditerranéenne et le GECT » eut lieu le 13 mars 2008 à Taormine sur l'invitation de la Région italienne de Sicile qui accueillait la première réunion du Comité exécutif de 2008.

Comme lors de Forums précédents, cette réunion eut pour but de fournir des informations sur les développements actuels dans la zone méditerranéenne et d'échanger les opinions et les idées sur le nouvel Instrument légal de l'Union européenne, le Groupement européen de coopération territoriale. Le Forum de Taormine servit de point de rencontre particulièrement important pour des associations régionales qui eurent la chance de discuter du Dialogue euro-méditerranéen, du futur du Processus de Barcelone et de l'implication de l'Union européenne entière. Il fournit une opportunité parfaite à l'Unité opérationnelle de l'ARFE sur les Frontières extérieures de prendre connaissance de la situation du Partenariat euro-méditerranéen, de la position de la Commission et de plusieurs propositions de Régions et d'Eurorégions de la Méditerranée.

D'autres initiatives furent lancées à cette occasion, incluant l'établissement du Réseau des Eurorégions transfrontalières méditerranéennes.

Dans la zone méditerranéenne, à part la Coopération transfrontalière « régulière » dans le cadre des Programmes INTERREG (principalement Coopération transfrontalière terrestre), il y eut aussi une Coopération transfrontalière entre Régions frontalières de l'Union européenne et pays voisins soutenue dans le cadre du Programme MEDA pour le Partenariat euro-méditerranéen. La Coopération maritime est, ceci dit, **sujète à des conditions et difficultés spéciales** dues à ses particularités et au fait que le niveau régional n'était pas ou était faiblement développé.

L'étude de tout ce processus est très importante lorsque l'on parle de l'ambitieux Projet d'une Union méditerranéenne. Pour mener à bien une telle Union, il faut mener de nombreuses actions, opérer de nombreux changements et mettre en œuvre de nombreux concepts, tout cela à différents niveaux politiques.

Quoi qu'il en soit, il se trouve différents cas et degrés de Coopération transfrontalière méditerranéenne, avec de nouvelles possibilités émergeant après l'accession de Malte et de Chypre (par exemple Sicile/Malte, Chypre/Turquie/Liban). Cependant, la coopération de l'Égée et de Chypre avec la Turquie réclamera des impulsions renouvelées, mais la situation politique délicate oppose toujours un obstacle au développement du plein potentiel de la Coopération transfrontalière dans la Région.

De nombreuses zones de la Méditerranée sont des Régions aux problèmes de développement spécifiques (anciennes zones d'objectif 1, maintenant zones de convergence), qui relèvent de **priorités** des Programmes européens actuels :

- des améliorations des infrastructures de transport et de communication au sein des et entre les Régions frontalières, comme base d'une Coopération transfrontalière durable et porteuse de nouvelles activités économiques
- une exploitation améliorée des potentiels de développement spécifiques aux Régions (Programmes opérationnels régionaux transfrontaliers)
- une diversification des activités en zones rurales pour prévenir une augmentation de la dépopulation
- une promotion des réseaux transfrontaliers
- une amélioration de la qualité des ressources humaines
- la résolution de problèmes environnementaux, notamment en zones rurales (et l'impact des activités de tourisme de masse)
- la politique de développement urbain et rural transfrontalière
- l'amélioration et l'intensification des formes d'organisation transfrontalières

À ce point l'on peut conclure que la Coopération transfrontalière est une tâche de cadre politique pour l'Union européenne qui doit être mise en œuvre aux niveaux régional et local en partenariat avec les entités nationales qui prêtent une attention particulière à certaines zones géographiques, comme c'est le cas de la Méditerranée. Il y a de nombreuses raisons de développer un Programme de l'Union européenne adapté aux besoins de la Région méditerranéenne. La Coopération transfrontalière comme tâche pratique dans son champ et un objectif pour la Politique européenne deviendra une pierre de touche pour :

- l'Intégration européenne (et méditerranéenne) et la cohésion sociale
- la coexistence humaine pacifique, incluant le respect pour la diversité et les droits des minorités
- le respect des principes de Partenariat et de Subsidiarité
- la participation active des citoyens, des politiciens, des autorités et des groupes sociaux dans la Coopération transfrontalière
- la réconciliation, la tolérance et l'égalité, en dépit des différences entre les partenaires respectifs
- la coopération en interrelation sociale, culturelle et économique, allant jusqu'à l'Intégration transfrontalière, sans remettre en cause la souveraineté des États
- une Union pour les citoyens et leurs communautés, leurs Régions et leurs pays.

Afin de parcourir la longue route vers une « Europe sans frontières », puis une « Méditerranée sans frontières » au XXI<sup>ème</sup> siècle, l'action commune de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'Union arabe du Maghreb, de la Ligue arabe, des

gouvernements nationaux, des Régions et du niveau local est aussi essentielle que la solidarité mutuelle entre Régions frontalières et transfrontalières.

Les problèmes d'intégration au sein de la Région méditerranéenne n'ont pas qu'à voir avec les relations nord-sud, toujours complexes, mais aussi avec les liens économiques et humains insuffisants entre les pays de cette zone.

Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les rives nord et sud de la Méditerranée couvrant de vieux problèmes comme la protection de l'environnement ou le développement démographique, mais aussi certaines questions nouvelles qui n'existaient pas il y a vingt ans : de l'immigration massive à l'énergie en passant par l'escalade terroriste.

En tous les cas, les formes actuelles de coopération en Europe au niveau régional et local, comme c'est le cas des Projets et Programmes transfrontaliers, ont montré leur succès au sein du processus d'Intégration européenne. Ainsi, elles sont vraiment nécessaires dans la Région méditerranéenne. Mais elles nécessitent aussi des ressources, une volonté politique, l'implication des citoyens et du temps. Elles ne peuvent être réalisées en un temps bref et ont besoin de fortes doses de partenariat. Il se trouve ici de nombreux débats ouverts et de nombreux acteurs à impliquer.

Les réseaux de Régions et de municipalités existants devraient manifester leur point de vue sur ce thème et, pour ce qui concerne l'ARFE, il se présente deux tâches principales :

- elle devrait promouvoir l'échange d'idées, de propositions et de bonnes pratiques dans les champs les plus intéressants pour la Méditerranée entre les pays du nord et pays de la Méditerranée, incluant les contacts privilégiés avec d'autres Associations régionales (Assemblée des Régions d'Europe, Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, etc.)
- elle devrait aussi discuter ses commentaires, remarques et alternatives, tout comme les conclusions des contacts susmentionnés avec les Institutions adéquates, c'est à dire le Comité des régions, la Commission européenne, le Parlement européen ou le Conseil de l'Europe.

Il pourrait y avoir de nombreuses autres tâches de l'ARFE dans ce domaine : continuer le développement de relations transfrontalières dans toutes les zones frontalières d'Europe, tout comme prendre part au nombre croissant d'initiatives transfrontalières hors de l'Union européenne, promouvoir les valeurs de compréhension mutuelle et de confiance développées en Europe par la Coopération transfrontalière dans le dernier demi-siècle et, finalement, de porter une attention soutenue à toute initiative pour renforcer les liens au travers des frontières, même si cela semble interférer avec les processus en cours.

• **3 avril 2008 : « Coopération transfrontalière d'universités et de centres de recherche »**

Le 3 avril 2008, le Forum de l'ARFE « Coopération transfrontalière d'universités et de centres de recherche - contribution au développement régional » eut lieu à Trieste sur invitation de la Région italienne Friuli Venezia Giulia.

**Franco Iacop**, Vice-président de l'ARFE et Ministre régional des Collectivités autonomes, des Affaires européennes et des Relations internationales du Friuli Venezia Giulia, **Giorgio Tassarolo**, Directeur général des Collectivités autonomes locales, des Relations internationales et avec l'Union européenne et **Lambert van Nistelrooij**, Président de l'ARFE et MPE, ouvrirent le Forum et souhaitèrent la bienvenue aux participants à Trieste. L'audience comprenait des représentants des universités européennes, d'instituts de recherche, de frontières européennes et de Régions transfrontalières.

Dans son discours, **Luis Delgado** de la Direction générale Recherche de la commission européenne, introduit et expliqua le rôle des universités dans la Zone de la recherche européenne - European Research Area (ERA), l'ordre du jour de la modernisation pour les

universités, les activités de la DG Recherche à propos des universités, la globalisation de la recherche et du développement ainsi que la dimension régionale du Septième Programme cadre pour la recherche et le développement technologique (FP7).



**Giorgio Tessarolo**, Directeur général des Collectivités autonomes locales, des Affaires européennes et des Relations internationales du Friuli Venezia Giulia

**Christian Smekal**, Université d'Innsbruck, Coopération alpine et Euregio Tyrol

**Laura Comelli**, Autorité de gestion du Programme de Coopération transfrontalière Italie-Slovénie 2007-2013

Source : Regione Friuli Venezia Giulia

Les sessions suivantes de la Conférence commencèrent avec les résultats d'une étude élaborée par le Comité consultatif de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche et par une explication sur le rôle des Eurorégions dans la coopération entre instituts de recherche et d'éducation et les niveaux régional et local. L'essentiel du Forum fut dédié à la présentation de diverses études de cas, exemples de Coopération transfrontalière couvrant l'Europe du nord, l'Europe occidentale et centrale, le sud-est de l'Europe et la Péninsule ibérique.

La Coopération transfrontalière en recherche et éducation fut le thème principal de l'ARFE pour l'année 2008. Les résultats du Forum fournirent les fondements théoriques de préparation de la Conférence annuelle de l'ARFE 2008 à Plauen, Euregio Egrensis.

- **9 septembre 2008 : « Réseaux de transports transfrontaliers »**

En coopération avec le Gouvernement régional d'Aragon, un Forum de l'ARFE sur les « Réseaux de transports transfrontaliers » eut lieu le 9 septembre 2008 à Saragosse. Le Forum fournit une occasion de discussion des défis actuels et futurs au regard des réseaux de transports transfrontaliers et de présentation d'exemples de bonne coopération issus de différentes zones frontalières européennes.

Aux discussions plénières participèrent principalement des représentants de l'Union européenne, des autorités régionales tout comme de différentes organisations transfrontalières. De plus, en parallèle, d'autres grandes Associations régionales européennes (ARE, CRPM et MOT) présentèrent leurs opinions et leurs points de vue sur les réseaux de transports transfrontaliers lors de la première table ronde.

L'ARFE a depuis longtemps soutenu la mise en œuvre de réseaux afin de permettre la meilleure communication possible au travers des frontières européennes. Cela valait particulièrement dans les Régions où les conditions géographiques sont particulièrement compliquées, comme c'est le cas des Régions de montagne. En fait, il fut fait référence à une connexion efficace par delà les Pyrénées jusqu'à l'année précédant l'accession de l'Espagne à la Communauté européenne, insistant sur cela en de nombreuses occasions auprès des Institutions européennes et des États membres par l'inclusion de cette demande dans les documents préparés par l'ARFE concernant les réseaux de transports.

L'ARFE organise périodiquement des séminaires pour actualiser le meilleur savoir disponible, pour attirer l'attention et échanger les bonnes pratiques sur tous les aspects importants pour les Régions frontalières européennes. La situation particulière de l'Aragon au centre de la frontière franco-espagnole nous permet d'illustrer ce débat par le cas du passage central des Pyrénées et de son importance pour permettre de meilleures connexions par route dans l'Europe du sud-ouest. C'est un parfait exemple d'action transfrontalière ayant un impact énorme sur les Régions affectées, qui sont nombreuses dans la Péninsule ibérique et en Europe.

Les réseaux de transport ont toujours été planifiés à partir des capitales des états, suivant une approche nationale et traditionnellement centraliste. Mais le marché unique européen a une attention croissante sur la dimension régionale. Dans cette Europe, les frontières sont les membranes par lesquelles respire l'intégration de notre continent. Ainsi, il est impératif de planifier avec une logique européenne. Une telle logique devrait se préoccuper des passages de frontières les plus efficaces, puis planifier les meilleures routes en direction des capitales et des centres d'activité.

Dans un marché unique européen cherchant à éliminer les barrières à l'échange des citoyens, des biens, des services et de la connaissance au sein du territoire entier de l'Union, nous affirmons l'échange économique croissant entre la Péninsule ibérique et le reste de l'Union européenne, tout comme son rôle de plateforme logistique et jonction centrale pour les échanges de l'Union européenne avec le reste du monde. Ainsi, il est nécessaire d'établir des voies efficaces et respectant l'environnement pour la voie entrante et sortante des biens.

Nous européens sommes soucieux de notre environnement et voulons utiliser les modes de transport les plus sûrs et les moins polluants, comme c'est le cas du rail et du transport maritime, au sein d'un réseau de transport efficace facilitant les liens nécessaires et la continuité des connexions avec le reste de l'Europe.

C'est bien ce que l'ARFE manifesta, le besoin d'améliorer les connexions dans des zones telles que le sud-est de l'Europe, entre autres (l'ex rideau de fer, les frontières extérieures, etc.), en vue de meilleures voies entrantes, voies sortantes ou transitaires sur ce territoire. Il s'agit de la seule manière d'optimiser les potentiels économiques existants. En ce sens, nous devons continuer de promouvoir la prise en compte des Régions frontalières dans les grands plans de transport européens, notamment les Régions aux conditions géographiques particulières. Il est urgent de mettre en œuvre l'axe n° 15 des RTE-T, un corridor ferroviaire à grande capacité avec de hautes performances de départ depuis les ports de Sines et Algesiras, traversant la Péninsule ibérique et le centre des Pyrénées avec un tunnel bas, distribuant les biens venant d'Asie, d'Afrique et d'Amérique à toute l'Europe. Le franchissement central des Pyrénées ouvre un nouveau corridor européen connectant le Sud-est avec les pays du nord et de l'est, irriguant le cœur.

Cette infrastructure transfrontalière devrait être la pierre d'angle de la Politique des transports européens et une solution optimale aux problèmes des voies routières en termes de saturation, de pollution, de taux d'accidents et de coûts croissants du transport. Il est nécessaire de prévoir des solutions financières faisables avec la participation conjointe des secteurs public et privé.

## 8. CONTACTS AVEC LES ORGANES EUROPÉENS

Depuis de nombreuses décennies, l'ARFE a nourri les contacts avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Les contacts avec le **Parlement européen** furent intensifiés, avant tout au travers du **Comité du développement régional**. Un grand nombre de ses membres sont bien connus de l'ARFE. Ainsi, la Politique régionale et de cohésion a reçu une base politique. L'idée de l'ARFE de nommer un médiateur pour les questions transfrontalières au Parlement européen trouva finalement un soutien au sein du Comité du développement régional. Depuis

2009, un membre du Comité détient la fonction de *suiveur*, qui s'occupe des développements récents de la Coopération transfrontalière et des questions du quotidien en zones frontalières. Au moins une fois l'an, la situation dans les Régions frontalières et transfrontalières sera à l'Ordre du jour du Comité.

Lorsque la **Commission européenne** fut concernée, l'ARFE jouit de relations étroites et solides avec la DG Régio et, au niveau politique, avec la Commissaire Danuta Hübner et le Directeur général Dirk Ahner.

L'ARFE participa activement aux événements suivants organisés par la Commission européenne :

- 7 et 8 avril 2008 : Séminaire sur le futur de la Politique de cohésion de l'Union européenne à Maribor (Slovénie) ; y a participé le Secrétaire général
- 15 avril 2008 : Audition de la DG REGIO sur la Cohésion territoriale à Bruxelles ; y a participé le membre honoraire de l'ARFE Jens Gabbe
- 18 juin 2008 : Dialogue structuré avec la commissaire Danuta Hübner sur la Cohésion territoriale ; y a participé le Vice-président de l'ARFE M. Marc de Buck,
- 27 novembre 2008 : Dialogue structuré avec le Président de la commission José Manuel Barroso sur le Programme législatif et de travail de la Commission pour 2009 ; y a participé Karl-Heinz Lambertz, Vice-président de l'ARFE
- 9 décembre 2008 : Dialogue structuré avec la Commissaire Androulla Vassiliou sur la Santé ; y ont participé M. Konstantinos Tatsis, membre du Comité exécutif de l'ARFE et le Secrétaire général de l'ARFE

Deux réunions avec le **Directeur général, M. Dirk Ahner** eurent lieu à Bruxelles en juillet et novembre 2008. Le Secrétaire général, M. Martín Guillermo-Ramírez et le membre honoraire M. Jens Gabbe prirent part à cette réunion. La discussion porta sur la conceptualisation de la Politique structurelle et de cohésion après 2013. De plus, au début de septembre, le Président de l'ARFE, M. Lambert van Nistelrooij, le Secrétaire général, M. Martín Guillermo-Ramírez et le membre honoraire M. Jens Gabbe prirent part à la réunion avec la **Commissaire de la Politique régionale, Mme Danuta Hübner**. La discussion eut principalement trait au futur de la Politique européenne de cohésion et régionale.

Sous les auspices de la **Présidence slovène** dans la première moitié de 2008, tout comme sous la **Présidence française** dans la seconde moitié de 2008, plusieurs réunions et conférences eurent lieu au niveau européen. L'ARFE fut impliquée principalement dans les activités relevant de la Politique européenne de cohésion et la mise en œuvre de l'Agenda territorial. Les opinions et points de vue de l'ARFE et de ses Régions membres furent présentées dans un grand nombre de réunions et d'événements, auxquels l'ARFE participa activement.

Pour ce qui concerne la Coopération avec le **Comité des régions** (CdR) tout au long de l'année 2008, le Secrétaire général de l'ARFE fut en contact étroit avec le Secrétaire général du CdR Gerhard Stahl. De plus, il participa à la réunion des Secrétaires généraux des Organisations régionales européennes qui sont coordonnées par le Comité des régions. La coopération avec le CdR porta notamment en 2008 sur la mise en œuvre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

L'ARFE participa aux événements suivants organisés par le Comité des régions :

- 22 janvier 2008 : Réunion des Secrétaires généraux à Bruxelles
- 4 mars 2008 : Troisième dialogue territorial à Brdo, Slovénie
- 24 avril 2008 : Séminaire du CdR « Stratégies de la Santé dans les Régions d'Europe » à Schwerte, Allemagne

- 19 juin 2008 : Conférence des Groupements Européens de Coopération Territoriale à Bruxelles
- 2 septembre 2008 : réunion des Secrétaires généraux à Bruxelles
- Octobre 2008 : Open Days of Regions and Cities
- 18 novembre 2008 : réunion des Secrétaires généraux

Parallèlement, au début de 2008, le Plan d'action CdR-ARFE élaboré par M. Stahl, Secrétaire général du CdR et le Secrétaire général de l'ARFE fut signé.

Le **Plan d'action** contient des ententes sur des activités communes de promotion de la Coopération transeuropéenne des Régions et villes en relation avec le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), où de l'expertise est échangée – participation de l'ARFE au travail du Comité des régions et de ses rapporteurs, dialogue, communication et visibilité, participation au Dialogue structuré et au Dialogue territorial, tout comme organisation de conférences communes, de séminaires et d'événements.

La coopération remontant aux années soixante avec le **Conseil de l'Europe** regagna en intensité. L'ARFE détient un statut consultatif au sein du Conseil de l'Europe et un statut d'observateur au sein du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe. Ce statut donne à l'ARFE le droit de prendre part aux travaux du Congrès et de soumettre des mémorandums et des commentaires sur les questions discutées en sessions plénières.

Une délégation de l'ARFE participa à la 15<sup>ème</sup> Session plénière du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe à la fin de mai 2008 à Strasbourg. Durant cette réunion eurent lieu les élections des trois chambres ainsi que du Secrétaire général. **M. Yavuz Mildon** (Turquie), ancien Président de la Chambre des régions, devint nouveau Président du Congrès. **Mme Ludmila Sfrirloaga** (Roumanie) devint la nouvelle Présidente de la Chambre des régions et **M. Ian Micallef** (Malte) fut réélu comme Président de la Chambre des autorités locales. **M. Ulrich Bohner** fut aussi réélu comme Secrétaire général du Congrès.

L'ARFE dispose aussi d'un statut d'observateur dans le groupe de travail ad hoc du Congrès de la Coopération interrégionale et des activités de Coopération transfrontalières. Le **Dr. Karl-Heinz Lambertz**, Premier ministre de la Communauté germanophone de Belgique et Vice-président de l'ARFE, fut nommé rapporteur. Les documents élaborés dans le groupe de travail sont pour la plupart basés sur l'expertise de l'ARFE et de ses Régions membres.

Encore en 2008, la coopération **entre les grandes Associations européennes des autorités régionales et locales** (ARFE, CRPM, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Eurocities, ARE et REGLEG) fut intensifiée et développée positivement.

## 9. L'ARFE ET LA GLOBALISATION

Le **Forum of Global Associations of Regions (FOGAR)** fut fondé sur l'initiative de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) en mars 2007. En mai 2008, une charte organisationnelle fut adoptée qui a pour but de créer les structures adéquates et de spécifier les objectifs de l'Organisation. Les membres du FOGAR sont des Associations de Régions qui peuvent être des réseaux géographiques ou thématiques.

Les représentants des Nations Unies (ONU) montrèrent un grand intérêt devant le rôle des Associations régionales et l'expertise développée au sein de l'Union européenne pour ce qui concerne la Politique de cohésion et la Coopération transfrontalière qui pourraient aussi avoir une grande importance dans d'autres parties du monde. Au sein du Programme de développement des Nations Unies, une vision stratégique sur le rôle des autorités régionales est en cours de développement. Le résultat pourrait en être une reconnaissance permanente de la dimension régionale dans le travail des Nations Unies.

Lors de la première réunion du FOGAR de 2007, l'ARFE fut représentée par son Vice-président M. François Maïtia, Vice-président de la Région Aquitaine (FR). En 2008, des représentants de l'ARFE (Secrétaire général, Vice-président Maïtia) participèrent aux réunions du **Comité exécutif du FOGAR** qui eut lieu en février, mai et octobre 2008. Des représentants d'Amérique Latine et d'Afrique furent particulièrement intéressés par l'expérience des Régions européennes en ce qui concerne la Coopération transfrontalière. Les réunions du FOGAR fournissent une bonne opportunité d'échange et de diffusion des informations et du savoir-faire.

En janvier 2008, le Président de l'ARFE van Nistelrooij, le Vice-président Maïtia et le Secrétaire général Guillermo rencontrèrent le Directeur général de la Commission pour le développement, M. Stefano Manservigi, de manière à explorer les autres champs de coopération pour l'ARFE, notamment pour ce qui concerne l'introduction des questions de développement territorial dans la coopération de l'Union européenne avec les pays tiers.

Les contacts stratégiques sont aussi maintenus avec le Gouvernement de la **Fédération de Russie** et **l'Ukraine** en vue de la promotion de liens transfrontaliers entre organisations publiques et privées, entre entreprises et entre citoyens. À cette fin, l'ARFE maintient un contact direct avec les Ministères des Affaires extérieures et du Développement régional de la Fédération de Russie et avec le Ministre du Développement régional en Ukraine. En avril, l'ARFE prit part à la Conférence Interreg III-B de la Région de la Mer Baltique (Saint Pétersbourg), à la Conférence sur la Coopération transfrontalière organisée à Pskov en septembre et à une autre Conférence sur la coopération transfrontalière organisée par l'Eurorégion Slobozhanschina à Kharkiv (UA) et à Belgorod (RU) en novembre, avec la participation de représentants de l'EUREGIO.

La coopération avec **l'Afrique** est importante pour l'ARFE, notamment dans la zone méditerranéenne, car les frontières extérieures de l'Union européenne ne concernent pas uniquement les membres de l'ARFE en Europe orientale, mais aussi dans la zone méditerranéenne au sud. Ces frontières sont de grande importance pour les questions de migration et de sécurité, mais elles portent aussi de nombreuses opportunités de développement au travers de la Coopération. Dans ce continent, l'Union africaine a commencé à définir et à initier la mise en œuvre d'un Programme propre des frontières africaines.

En Amérique latine, à la fois dans la Région d'Amérique centrale comme en Amérique du sud, il se trouve plusieurs Programmes transfrontaliers à différents niveaux de mise en œuvre.

## 10. MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ARFE

L'ARFE, en tant que **la plus ancienne Association européenne** d'autorités régionales et locales, a le plus petit budget en comparaison des autres Associations. L'ARFE est en compétition avec d'autres Organisations régionales européennes pour ce qui concerne le traitement de questions européennes, même si l'ARFE est la seule à s'occuper exclusivement de Régions frontalières.

La question se pose de savoir si la qualité de l'ARFE seule pour ce qui concerne les contenus sera suffisante à soutenir au niveau européen. Une représentation politique doit par-dessus tout être assurée par le Président. La représentation extérieure en d'importantes occasions en Europe a été améliorée. Les Vice-présidents, les membres du Comité exécutif ou les représentants des Régions frontalières sont de plus en plus prêts à représenter l'ARFE à l'occasion de réunions organisées dans ou par l'Union européenne.

Lorsque l'on parle de zones frontalières européennes, l'ARFE entend toutes les Régions frontalières au sein et au-dehors de l'Union européenne. Même si les intérêts sont différents, il ne se trouve pas de conflit d'intérêt général. L'ARFE concentre son attention sur les membres qui payent leur cotisation de membre. Cependant, le soutien doit être apporté à toutes les régions frontalières.

Le soutien de l'ARFE par les Régions membres s'est amélioré. De plus, les membres du Comité exécutif ont participé et ont contribué à des événements d'une manière plus marquée ou ont mené des opérations ad hoc, notamment au niveau politique. Le cercle des personnes mobilisables à relativement brève échéance ou temporairement est toujours resté limité. Tout en reconnaissant comme particulièrement bienvenue la participation des membres et du **Comité exécutif de l'ARFE** dans notre réseau, il se crée un problème en pratique, car **tous sont actifs sur la base d'honoraires**. Si les membres et les représentants du Comité exécutif devaient intensifier leurs activités, un soutien uniforme de l'ARFE dans le public reste absolument nécessaire, a uniform stand of AEBR in public remains absolutely necessary, c'est-à-dire que le principe et la philosophie de la Coopération transfrontalière – comme il est stipulé dans les Statuts de l'ARFE, la Charte et le Programme d'action, le Guide pratique et bien d'autres documents – devraient dans ce cas être uniformément supporté.

Jusqu'à la fin de 2002, les réunions du **Comité consultatif de l'ARFE** eurent lieu régulièrement, en particulier sous le Projet LACE. Par la suite, pour des raisons financières, celui-ci fut réduit en personnes d'une telle manière que pratiquement, M. von Malchus travailla seul dans le Comité en tant que Président.

Depuis 2006-2007, les réunions du Comité consultatif ont lieu périodiquement, généralement deux fois par an. La tâche principale du Comité consultatif est de soutenir le Comité exécutif et le Secrétariat général en élaborant des opinions indépendantes et des recommandations et en accompagnant la mise en œuvre d'activités particulières. Il s'active soit sur requête ou de sa propre initiative si le Comité consultatif de l'ARFE le juge nécessaire. Les décisions finales concernant les activités du Comité consultatif et de ses membres sont prises par le **Secrétaire général en coopération avec le Président** du comité consultatif (Viktor Freiherr von Malchus 1988-2008).

Le **Président du comité consultatif** nomme les membres du Comité. Pour des raisons financières, le Comité consiste en un **petit cercle permanent** d'« experts frontaliers » reconnus à la connaissance portant sur l'Europe entière, aux activités scientifiques éprouvées et à l'expérience confirmée de l'évaluation (Jacques Robert, Thomas Stumm, Jens Gabbe, Christian Haefliger) tout comme de représentants de la Commission européenne (DG REGIO) et du Comité des régions (payant par eux-mêmes leurs frais de voyage).

Viktor Freiherr von Malchus, Président du Comité consultatif de l'ARFE, reçut le 20 mai 2008 à Unna (Allemagne) des mains d'Oliver Wittke, Ministre de la Construction et des Transports du Land de Rhénanie du nord-Westphalie, la Croix fédérale du mérite de première classe. Il décéda seulement deux mois plus tard à l'âge de 79 ans.

Sur la photo avec Martín Guillermo-Ramírez, sa femme et Jens Gabbe en mai 2008



Occasionnellement, certains autres experts peuvent être invités aux réunions ayant une thématique particulière.

Les activités du Comité consultatif en **2008** ont en particulier inclus :

- L'évaluation des candidatures pour le Prix de l'ARFE « Sail of Papenburg » 2008

- La préparation du Forum politique de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière entre universités de Trieste
- La finalisation du document de travail « la Coopération transfrontalière après 2013 – une priorité européenne et un objectif politique de l'Union européenne »
- L'élaboration de la candidature au Projet « Stratégies de développement transfrontalières » pour l'ESPO
- L'élaboration de commentaires sur le 5<sup>ème</sup> Rapport sur la Cohésion de l'Union européenne et sur le Livre vert sur la Cohésion territoriale
- L'élaboration de commentaires sur le Rapport du Comité des régions sur le GECT
- L'élaboration d'un rapport sur la Coopération transfrontalière pour le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe
- La préparation de la déclaration finale pour la Conférence annuelle de l'ARFE 2008

## 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Comité exécutif est continuellement informé des développements du Secrétariat général. À la fin de 2008, les membres du personnel suivants ont été actifs au Secrétariat général :

- Une secrétaire en langues étrangères
- Une assistante de bureau (à temps partiel)
- Une comptable (à temps partiel)
- Un Secrétaire général

Une assistance fut fournie par un membre supplémentaire du personnel travaillant à la maison (telecommuting).

L'EUREGIO soutient de manière continue le Secrétariat général en ressources humaines et matérielles.

Les relations publiques de l'ARFE sont toujours difficiles, car il n'y a aucun membre du personnel pour cette tâche en ce moment. Les relations publiques à l'échelle de l'Europe sont quasiment impossibles. Le site Internet [www.aebr.eu](http://www.aebr.eu), tout comme le Bulletin d'information « Partenariat dans une Europe sans frontières », facilitent les relations publiques.

En 2009, un gros effort a été fait pour renforcer la communication de l'ARFE avec ses membres et avec l'extérieur, mais des actions plus poussées doivent être mises en œuvre. Une Unité opérationnelle (Task Force) sur les questions de communication est en attente de lancement lors de l'Assemblée générale et de la Conférence annuelle de l'ARFE de Gand (Euregio Scheldemond) du 5 au 7 novembre 2009.



\*\*\*\*\*